



KPMG S.A.
Bureau d'Avignon
1300 Route de l'Aérodrome
Site Agroparc
Boite postale 71 536
84916 AVIGNON CEDEX 9
France

Téléphone : +33 (0)04.90.81.17.30
Télécopie : +33 (0)04.90.89.67.06
Site internet : www.kpmg.fr

Association AVENIR 84

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018
Association AVENIR 84
27 bis avenue de la Trillade
84 000 AVIGNON
Ce rapport contient 15 pages
Référence : CP-MC



KPMG S.A.
Bureau d'Avignon
1300 Route de l'Aérodrome
Site Agroparc
Boite postale 71 536
84916 AVIGNON CEDEX 9
France

Téléphone : +33 (0)04.90.81.17.30
Télécopie : +33 (0)04.90.89.67.06
Site internet : www.kpmg.fr

Association AVENIR 84

Siège social : 27 bis avenue de la Trillade
84 000 AVIGNON

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

Aux membres de l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association AVENIR 84 relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du (des) commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

AVIGNON, le 4 juillet 2019

KPMG S.A.
Bureau d'Avignon



Christelle Pommier
Commissaire aux comptes

Bilan Actif

		Du 01/01/2018 Au 31/12/2018				Du 01/01/2017 Au 31/12/2017
		Brut	Amortis. Provisions	Net	Net	
État exprimé en €						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations Incorporelles					
	Frais d'établissement	AA	AB			
	Frais de recherche et de développement	AE	AF			
	Concessions brevets droits similaires	AI	AJ	592,61	592,61	
	Fonds commercial	AM	AN	9 900,00	523,60	
	Autres immobilisations incorporelles	AQ	AR		9 376,40	
	Immobilisations incorporelles en cours	AU	AV			
	Avances et acomptes	AY	AZ			
	Immobilisations Corporelles					
	Terrains	BC	BD	11 700,00	11 700,00	
	Constructions	BG	BH	198 238,20	93 483,77	
	Installations techniques, mat et outillage indus.	BK	BL	48 439,00	43 293,58	
	Autres immobilisations corporelles	BO	BP	95 734,64	75 264,16	
	Immobilisations grevées de droit	BS	BT		20 470,48	
	Immobilisations corporelles en cours	BW	BX			
	Avances et acomptes	CA	CB			
	Immobilisations Financières					
	Participations	CE	CF			
	Créances rattachées à des participations	CI	CJ			
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CM	CN			
Autres titres immobilisés	CQ	CR	2 052,40	2 052,40		
Prêts	CU	CV				
Autres immobilisations financières	CY	CZ	1 236,48	1 236,48		
TOTAL (I)	DC	DE	367 893,33	213 157,72	154 735,61	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en-cours					
	Matières premières, approvisionnements	DH	DI			
	En-cours de production de biens et services	DL	DM			
	Produits intermédiaires et finis	DP	DQ			
	Marchandises	DT	DU			
	Avances et Acomptes versés sur commandes	DX	DY			
	Créances					
	Créances usagers et comptes rattachés	EB	EC	52 535,53	52 535,53	
	Fournisseurs débiteurs	EF	EG	3 648,33	3 648,33	
	Personnel	EJ	EK	8 505,31	8 505,31	
	Organismes sociaux	EN	EO	1 335,46	1 335,46	
	État, impôts sur les bénéfices	ER	ES			
	État, taxes sur le chiffre d'affaires	EV	EW			
	Autres créances	EZ	FA	37 668,68	37 668,68	
	Valeurs mobilières de placement	FD	FE			
	Disponibilités	FH	FI	86 102,23	86 102,23	
Charges constatées d'avance	FL	FM	4 802,15	4 802,15		
TOTAL (II)	FP	FQ	194 597,69	0,00	194 597,69	
COMPTES RÉGULIERS	Charges à répartir sur plusieurs exercices	(III) FT				
	Primes de remboursement des emprunts	(IV) FX				
	Écarts de conversion actif	(V) GB				
TOTAL ACTIF		GF	GG	562 491,02	213 157,72	349 333,30
					165 710,88	
					11 700,00	
					113 613,31	
					11 165,58	
					18 955,59	
					504,00	
					35 134,62	
					11 487,15	
					45 201,89	
					101 479,58	
					543,42	
					193 846,66	
					359 557,54	

Bilan Passif

État exprimé en €

		Du 01/01/2018 Au 31/12/2018	Du 01/01/2017 Au 31/12/2017
Capitaux Propres	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise	AA 268 514,86	268 514,86
	Écart de réévaluation	AC	
	Réserve	AE	
	Report à nouveau	AG -194 153,64	-198 569,38
	Résultat de l'exercice	AI -64 937,20	4 415,74
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise		
	- Apports	AK 37 707,00	24 000,00
	- Legs et donations	AM	
	- Résultats sous contrôle de tiers financeurs	AO	
	Écart de réévaluation	AQ	
	Subventions d'investissement	AS 1 038,00	
Provisions réglementées	AU		
Droits des propriétaires (commodat)	AW		
Total des capitaux propres	AY 48 169,02	98 361,22	
Provisions	Provisions pour risques et charges	BA 42 484,00	35 308,00
	Total provisions	BC 42 484,00	35 308,00
Fonds dédiés	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	BE	
	Fonds dédiés sur autres ressources	BG 17 921,00	14 200,00
	Total fonds dédiés	BI 17 921,00	14 200,00
Dettes	Emprunts et dettes assimilées	BK 122 290,27	132 159,54
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	BM	
	Fournisseurs et comptes rattachés	BO 17 689,73	15 456,94
	Autres dettes	BP 61 129,28	50 321,84
	Produits constatés d'avance	BQ 39 650,00	13 750,00
	Total des dettes	BS 240 759,28	211 688,32
Écarts de conversion passif	BU		
TOTAL PASSIF		BW 349 333,30	359 557,54

Compte de résultat - Produits

État exprimé en €

		Du 01/01/2018 Au 31/12/2018	Du 01/01/2017 Au 31/12/2017
Produits d'exploitation	Ventes de marchandises	AA	
	Production vendue : - Biens	AC	36,00
	- Services	AE	132 711,99
	Montants nets produits d'exploitation	AG	132 747,99
	Production stockée	AI	
	Production immobilisée	AK	
	Subventions d'exploitation	AM	329 532,11
	Dons	AO	5 000,00
	Cotisations	AQ	140,00
	Legs et donations	AS	
Produits liés à des financements réglementaires (+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	AU	14 200,00	
Autres produits	AW	3 515,70	
Sous-total des autres produits d'exploitation	AY	347 387,81	
Total des produits d'exploitation (I)	BA	480 135,80	
Quotes-parts d'éléments du fonds associatif virées au compte de résultat (II)		BC	0,00
Produits financiers	Participations	BE	
	Autres valeurs mobilières et créances d'actif	BG	
	Autres intérêts et produits assimilés	BI	330,35
	Reprises sur provisions et transferts de charges	BK	
	Différences positives de change	BM	
	Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement	BO	
Total des produits financiers (III)	BQ	330,35	
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	BS	18 679,36
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	BU	11 676,75
	Reprises sur provisions et transferts de charges	BW	
	Total des produits exceptionnels (IV)	BY	30 356,11
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)		CA	510 822,26
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT		CC	64 937,20
TOTAL GENERAL		CE	575 759,46
			654 927,03
			0,00
			654 927,03

Compte de résultat - Charges

État exprimé en €

		Du 01/01/2018 Au 31/12/2018	Du 01/01/2017 Au 31/12/2017	
Charges d'exploitation	Achats de marchandises et de matières premières	CG		
	Variation de stock (marchandises et matières premières)	CI		
	Autres achats non stockés	CK	25 458,66	29 246,84
	Services extérieurs	CM	37 838,42	38 148,58
	Autres services extérieurs	CO	52 872,08	65 323,19
	Impôts, taxes et versements assimilés	CQ	9 148,00	6 995,00
	Salaires et traitements	CS	322 108,88	373 558,42
	Charges sociales	CU	69 538,51	76 728,97
	Autres charges de personnel	CW		
	Subventions accordées par l'association	CY		
	Dotations aux amortissements	DA	21 379,13	20 699,19
	Dotations aux provisions	DC	7 176,00	1 709,00
	(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées	DE	17 921,00	14 200,00
	Autres charges	DG	3,04	
	Total des charges d'exploitation (I)	DI	563 443,72	626 609,19
	Quotes-parts de résultat sur opérations communes (II)	DK	0,00	
	Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions	DM	0,00
Intérêts et charges assimilées		DO	2 874,99	2 290,28
Différences négatives de change		DQ		
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements		DS		
Total des charges financières (III)	DU	2 874,99	2 290,28	
Ch. exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	DW	5 587,35	21 611,82
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	DY		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	EA	3 853,40	
Total des charges exceptionnelles (IV)	EC	9 440,75	21 611,82	
Participation salariés aux résultats (V)	EE			
Impôts sur les sociétés (VI)	EG			
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	EI	575 759,46	650 511,29	
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT	EK	0,00	4 415,74	
TOTAL GENERAL	EM	575 759,46	654 927,03	

ASSOCIATION Avenir 84

Annexe
Aux comptes annuels de l'exercice clos
le 31/12/2018
Montants exprimés en euros

Ce document comporte 6 pages

SOMMAIRE

A - FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

1. EVENEMENTS PRINCIPAUX DE L'EXERCICE (2018)
2. DEROGATIONS, MODIFICATIONS AUX PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

B - INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

1. BILAN ACTIF
2. BILAN PASSIF

C - INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

D - AUTRES INFORMATIONS

A – FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

1. EVENEMENTS PRINCIPAUX DE L'EXERCICE

L'association a effectué une formation de Conseiller(ère) Médiateur(trice) Numérique pour le compte de la Région PACA dans le cadre du marché publique 2017/2018, tous les apprenants ont obtenu leur Titre Professionnel niveau III.

L'association a été victime de deux cambriolages qui lui ont valu de très importants préjudices, notamment le vol d'une bonne vingtaine d'ordinateurs portables.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été établis et présentés selon la réglementation française en vigueur, résultant des règlements du comité de la Réglementation Comptables (CRC).

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement n°99-03 relatif à la réécriture du plan comptable général et pris en compte le règlement n°99-01 au titre des règles de comptabilisation des domaines spécifiques : règles d'évaluation, de réévaluation des éléments du patrimoine, des contributions volontaires en nature.

Il est fait application des règlements CRC 2002-06 du 23/11/2004 relatif à la définition, comptabilisation et évaluation des actifs et CRC 2002-10 du 12/12/2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

La méthode retenue est la méthode prospective.

Il n'y a pas de biens décomposables.

Pour les biens non décomposables, l'association a utilisé la possibilité de maintenir les durées d'usage.

B – INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

1. BILAN ACTIF

Note n° 1 : Immobilisations incorporelles – Amortissements pour dépréciation

Type d'immobilisations	Mode	Durée
Logiciels	Linéaire	3 ans

Investissements réalisés en 2017 : néant

Note n° 2 : Immobilisations corporelles – Mouvements principaux

Les principaux investissements réalisés au cours de l'exercice sont notamment représentés par :

Nature de l'immobilisation	Montants
	Investissements directs
Matériel informatique pour installation technique	4 627
Installation électrique	5 346
Matériel de bureau et informatique	1 499

Note n° 3 : Immobilisations corporelles – Amortissements pour dépréciation

Type d'immobilisations	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	20 ans
Installations techniques, matériel et outillages industriels	Linéaire	3 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	10 ans
Agencements	Linéaire	10 ans

Note n° 4 : Créances

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif
		Echéances à moins d'1 an
Factures à encaisser	52 536	52 536
Personnel	8 505	8 505
Subvention à recevoir	37 669	37 669
Produits à recevoir	4 984	4 984
Charges constatées d'avance	4 802	4 802
TOTAL	108 496	108 496

2. BILAN PASSIF

Note n° 5 : Fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice	Variation	Solde à la fin de l'exercice
Fonds associatifs sans droits de reprise			
- Subventions d'investissement non renouvelables	268 515		268 515
Fonds associatifs avec droits de reprise			
- Subvention région ERIC Lab	14 000	0	14 000
- Région subv. Travaux Monclar	10 000	0	10 000
- Région subv Lieux Innovations et médiation numérique	0	13 707	13 707
Report à nouveau	- 198 569	4 416	- 194 153
Résultat	4 416	- 69 353	- 64 937
Fonds dédiés	14 200	3 721	17 921
Cumul Fonds Associatifs	112 562	- 47 509	65 053

Note n° 6 : Etat des dettes

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'1 an et moins de 5 ans	Echéances à plus de 5 ans
Dettes auprès des établissements de crédits	122 290	14 595	52 243	55 452
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17 690	17 690		
Autres dettes	61 129	61 129		
Produits constatés d'avance	39 650	39 650		
TOTAL	240 759	133 064	52 243	55 452

C – INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

Note n° 8 : Ventilation de l'effectif au dernier jour en équivalent temps plein

Catégories	Personnel salarié
- Cas général	9 ETP (11 salariés)
- Contrats aidés (CAE, EAV, Apprentis, contrat de professionnalisation)	5 ETP (8 salariés)
TOTAL	14 ETP au 31/12/2018

D - AUTRES INFORMATIONS

Note n° 9 : Engagement en matière de retraite

La convention collective appliquée dans l'association prévoit le versement d'une indemnité de fin de carrière égale à un quart de mois par année de présence dans l'association.

Le montant des droits acquis par les salariés présents en CDI au 31/12/2018 s'élève à 42 484 € charges sociales et fiscales incluses.

Ce montant est comptabilisé intégralement au compte 158100 et une dotation de 7 176 € a été comptabilisée au 31/12/2018.